

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Société Anonyme au Capital de :

€. 748.170

Siège social :

Avenue des Guerlandes

BASSENS

33565 CARBON-BLANC CEDEX

R.C.S. Bordeaux :

B 585 420 078

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 1ER JUIN 2018

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Au 31 / 12 / 2017

Président du Conseil

Monsieur Patrick BRZOKEWICZ

Administrateurs

**SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION DE PARTICIPATIONS
COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE
ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX
ESSO SAF
TOTAL MARKETING FRANCE**

**Commissaire aux Comptes Titulaire
ERNST & YOUNG AUDIT**

**Commissaire aux Comptes Suppléant
Auditex**

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à l'article 34 de nos statuts, pour vous présenter le rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, pour vous donner lecture des rapports de notre Commissaire aux Comptes et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

* *
*

EVENEMENTS NOTABLES SUR L'EXERCICE

Évolution au 31 décembre 2017 du sinistre d'Ambès de janvier 2007

La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

Concernant le volet civil de l'affaire, le 23 décembre 2008, les assureurs de la société VERMILION ont assigné les sociétés ESSO SAF, SPBA et DPA à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Nanterre. Les assureurs de la société VERMILION ont mis en demeure les sociétés ESSO SAF, DPA et SPBA de s'acquitter in solidum des préjudices.

Par ailleurs, l'expert nommé par le tribunal a rendu son rapport le 16 Janvier 2012.

Il a donné un avis sur la responsabilité des différentes parties et a fait une synthèse des préjudices retenus pour un coût global de l'ordre de 40 M€.

Le jugement a été rendu le 15 janvier 2015 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Il a été fait droit à l'essentiel de notre argumentation et l'ensemble des parties ont été déboutées de leurs demandes à l'encontre de DPA, le Tribunal retenant l'application de la clause de renonciation à recours d'une part, et l'absence de faute d'autre part.

ESSO SAF et son assureur AIG à hauteur de ses garanties, sont condamnés à supporter l'intégralité des condamnations, tant sur le terrain du vice caché que sur celui de la faute délictuelle, avec un quantum qui vient homologuer le rapport d'expertise.

ESSO SAF a fait appel le 30 janvier 2015.

Le dossier a été plaidé en collégiale le 15 septembre 2016.

Le 13 décembre 2016, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce et condamne ESSO au paiement des dommages-intérêts.

Suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Versailles, le 15 février 2017, ESSO a déposé une demande de Pourvoi en Cassation.

Concernant le volet pénal de l'affaire :

La société DPA, représentée par l'ancien Président Directeur Général M. Patrick MOATTI ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident M. Gilles COUDRETTE, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA (personne morale) et de M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

Le procès a eu lieu le 13 Octobre 2014 et le jugement a été rendu le 1er décembre 2014.

DPA (personne morale) et M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) ont été relaxés. Le procureur Général n'a pas fait appel ainsi la décision est donc définitive au plan pénal.

Les parties civiles ont fait appel au civil.

Le 14 octobre 2016, la cour a statué et a déclaré irrecevables les demandes en dommages-intérêts et remboursement.

Toutefois, la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO ainsi que la Mairie de Macau se sont pourvues en cassation et demandent des dommages-intérêts de l'ordre de 4 M€.

Evènements post clôture

a- Concernant le volet pénal de l'affaire faisant suite au pourvoi en cassation de la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO et la mairie de Macau, le 16 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel.

b- Depuis le 15 janvier 2018, un contrôle fiscal est en cours sur les années 2015 et 2016.

Activités dépôt de Bayon

Suite aux décisions du Conseil d'Administration prises lors des réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie ont été arrêtées en 2010.

Au cours de l'année 2012, la société a démantelé 8 réservoirs rivetés qui ne pouvaient techniquement pas faire l'objet de révision décennale.

Au cours de l'exercice 2013, la société a constaté l'impact comptable de leurs arrêts.

Au 31 décembre 2017, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS sont en activité. La totalité des autres bacs et des logistiques afférentes, sont vides et nettoyés.

Provisions pour renouvellement

Depuis l'année 2013, suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon durant cet exercice, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 31 décembre 2017, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur l'exercice 2017 est un produit exceptionnel de 753 363 €.

ACTIVITE 2017

L'année 2017 se traduit globalement par des activités en légère baisse pour les entrepôts de notre société.

DPA exploite, comme par le passé, les deux dépôts de Bassens et de Bayon et le tronçon du pipeline Ambès / Bayon, l'ensemble appartenant à DPA.

DPA assure toujours l'opération du dépôt d'Ambès et du pipeline Ambès/Bassens, l'ensemble appartenant à la Société Pétrolière du Bec d'Ambés.

Il n'y a plus d'activité d'expédition de produit sur le dépôt de Bayon depuis fin 2010.

Nous vous donnons, ci-après, le détail de l'activité des entrepôts :

▪ **BASSENS**

L'approvisionnement du dépôt de Bassens s'est réalisé à hauteur de 78 % en 2017 contre 79 % en 2016, à partir de l'oléoduc de la Société Pétrolière du Bec d'Ambès. Le solde a été réalisé à partir de CCMP à Pauillac et SAIPOL à Bassens.

Les volumes des produits expédiés par camions et wagons-citernes au départ de l'entrepôt de Bassens sont en baisse de 2,15 %, soit 2 820 555 m³ en 2017 contre 2 882 535 m³ en 2016.

Tous modes de chargement et toutes qualités confondus, la décomposition des enlèvements par produit en mètre cube a été la suivante :

		2017	2016	%
-	Essences :	270 505	255 997	+ 5.7
-	Gasoil :	1 549 721	1 607 045	- 3.6
-	Fuels :	890 847	895 343	- 0.5
-	JET A1 :	109 482	124 150	- 11.8

L'évolution des volumes de trafic s'explique en partie par la diminution des sorties de Jet A1. Cette baisse de trafic de carburéacteur est liée à un ralentissement des activités en wagons citernes.

Les sorties d'essence sont cohérentes avec la tendance du marché lié à l'accroissement des immatriculations de véhicules essence au détriment de ceux au diesel.

▪ **BAYON**

Au 31 décembre 2017, hormis les 53 724 m³ de gasoil stockés pour le compte de la SAGESS avec un contrat long terme de 12 ans, la totalité des autres réservoirs et leurs logistiques sont vidangés et nettoyés.

PERSPECTIVES 2018

▪ **BAYON**

Nous continuons à stocker du gazole pour le compte de la SAGESS. Il n'y a pas de projet pour de nouvelle activité.

▪ **BASSENS**

Dans le cadre de la fiabilisation du site, nous poursuivons :

- Les investissements de sécurité, sûreté et environnement.
- L'instrumentalisation et l'automatisation des installations seront complétées en 2018.
- La réhabilitation et l'adaptation des postes de chargement camion se poursuit.

SOCIÉTAL

DPA est une entreprise régionale, de 43 collaborateurs issus d'origines différentes et de zones géographiques diverses.

Nous nous impliquons localement, lors d'activités diverses et d'échanges d'information en participant au sein de clubs, d'association ou de regroupement tel que :

- Club des Entreprises de Bassens
- Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (co-Présidence)
- Commission de Pilotage de la Gironde (représentant)
- Commission des Usagers du Port pour le service du remorquage portuaire
- Le Grand Port Maritime de Bordeaux / GPMB
- Le MEDEF
- ATMO (surveillance de l'air)
- Agence Bassin Adour (gestion de l'eau)
- Comité Local d'Informations et de Concertation
- Comité Inter-entreprise de Santé et de Sécurité au Travail
- Union des Stockistes Industriels

A noter en 2017 le départ le 8/09/2017 de notre PDG Monsieur Patrick MOATTI qui avait pris ses fonctions le 01/01/2010. Il est remplacé par Monsieur Patrick BRZOKEWICZ à la date du 8/09/2017.

Nous recevons pour des échanges et des visites, les institutions et les associations qui le souhaitent y compris celles où nous ne sommes pas adhérents.

Nos procédures internes et notre code de conduite définissent des règles d'éthique et de loyauté de nos pratiques d'achats et de sélection de nos sous-traitants. Notre code de conduite est distribué à l'ensemble du personnel. Il précise en particulier les rapports que nous devons avoir avec nos clients et fournisseurs.

Nos fournisseurs sont essentiellement locaux et nationaux et nos conditions d'achats définissent *a minima* le respect de nos règles internes et de la réglementation française.

RESSOURCES HUMAINES

La société DPA applique la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole.

Emploi

Au 31 décembre 2017, l'effectif de DPA est de 43 salariés, tous en contrat à durée indéterminée, et travaillant tous sur nos sites en Gironde (33), situés à Bassens (siège), Ambès et Bayon sur Gironde

Les tableaux, ci-dessous, indiquent, à fin 2017 et fin 2016, la répartition de la population au sein de DPA.

A noter qu'un personnel du service de la Maintenance est en congé sabbatique depuis le 1^{er} novembre 2017 (jusqu'au 30/09/2018).

Effectifs de DPA au 31 décembre	2017	2017	2016	2016
Nombre total de salariés	43	%	43	%
Femmes	8	18,6%	8	18,6%
Hommes	35	81,4%	35	81,4%
Répartition par tranche d'âge	2017	2017	2016	2016
24 à 35 ans	7	16.3%	7	16,3%
36 à 45 ans	15	34.8%	14	32,6%
46 à 55 ans	14	32.6%	14	32,6%
> à 55 ans	7	16.3%	8	18,6%
Répartition des effectifs par qualification	2017		2016	2016
Ouvrier/Employé	2	4.7%	3	7,0%
Agent Maîtrise	33	76.7%	31	72,1%
Cadre	8	18.6%	9	20,9%

Mouvements du personnel

Entre 2016 et 2017, notre effectif est resté stable. Un collaborateur à la Maintenance est parti à la retraite. Un collaborateur a été recruté dans ce même service. Il n'y a pas eu de licenciement au cours de l'année.

Cette année nous n'avons pas eu de demande de contrat saisonnier d'enfants de salariés DPA.

Rémunérations

La Direction a décidé d'appliquer une augmentation générale de 1% au 01/01/2017. En effet les organisations syndicales pétrolières et l'UFIP n'ont pas trouvé de terrain d'entente, comme pour l'an passé. Des augmentations individuelles ont été attribuées à 35 % de l'effectif en fonction des performances individuelles de l'année écoulée. De plus, des primes individuelles ont été accordées à 55 % de l'effectif en fonction des réalisations de l'année, et sur recommandation des responsables hiérarchiques.

Une information plus précise sur les salaires figure dans le rapport de nos Comptes Annuels.

La société incite les salariés à épargner avec un système d'abondement sur un PEE et PERCO, adossé à un accord d'intéressement renouvelé le 15/05/2017.

Organisation du temps de travail

La durée du temps de travail hebdomadaire est fixée à 37 heures. Chaque salarié bénéficie de 11.5 jours de Réduction du Temps de Travail (dont un restitué en journée de solidarité) pour atteindre la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Au 31/12/2017, il y a 2 collaboratrices à temps partiel.

Heures concernées	2017 Nbre Heures	2017 %
Nombre d'heures travaillées	67 850	
Heures supplémentaires effectuées	571	0.84%
Heures Absences Maladie	896	1.30%
Heures Formation	856	1.26%

Relations sociales

DPA est rattachée à la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole et de l'UFIP. La société souhaite favoriser le dialogue social auprès de ses collaborateurs et leurs représentants. Ainsi, une fois par semestre, la Direction réunit le Personnel pour un moment d'échanges sur les orientations de l'Entreprise.

Les représentants du Personnel (DP) sont reçus mensuellement par la Direction et un CHSCT est en place pour traiter des thèmes plus spécifiques liés à la sécurité et aux conditions de travail.

L'association (ABCD), financée par l'Entreprise, a été mise en place pour conserver les œuvres sociales destinées au Personnel DPA, a permis de rassembler au cours de l'année à plusieurs reprises, la grande majorité du Personnel dans des évènements festifs.

Enfin, chaque année, les salariés peuvent exprimer, au cours de leur entretien individuel annuel, leurs attentes concernant leur situation professionnelle individuelle.

Santé et sécurité

La société se réfère au dernier accord UFIP du 18 janvier 2007, concernant la Santé et la Sécurité. Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et sécurité en 2017.

Tous les incidents ou accidents sont enregistrés et pris en compte, au fur et à mesure des évènements. Chaque accident du travail avec arrêt fait systématiquement l'objet d'une analyse par la méthode de l'arbre des causes.

Le suivi prend en compte les accidents du travail du personnel DPA, mais également les accidents du travail de tous les intervenants sur sites : entreprises extérieures, chauffeurs des camions citernes et visiteurs.

Les principaux risques d'accident sont les chutes, les brûlures, l'intoxication, l'électrisation, les traumatismes suite à des manutentions et à l'utilisation inadaptée d'outils.

Le nombre d'accidents, sur les trois dernières années, concernant le personnel DPA est de :

- 2015 : 0 accident
- 2016 : 0 accident
- 2017 : 0 accident

Nous n'avons eu aucun accident avec arrêt pour le personnel DPA en 2017.

Par conséquent, le taux de fréquence et de gravité pour 2017 est à 0.

Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2017 et sur les trois dernières années.

L'ensemble de nos salariés bénéficie d'un suivi médical biennal.

Dans le cadre de la prévention des accidents de travail et de l'analyse des risques aux postes de travail, le document unique est mis à jour annuellement et présenté en réunion de CHSCT.

DPA n'est pas réglementairement tenu d'avoir un CHSCT mais a souhaité en conserver un.

Formation

L'effort de formation reste une priorité pour DPA. La société souhaite renforcer les compétences techniques et maintenir un bon niveau de performance opérationnelle des équipes.

Dans cet objectif, plusieurs actions de formation ont été dispensées sur l'année 2017 pour un total de 856 heures. Ces actions répondent à nos obligations réglementaires et accompagnent les collaborateurs aux nouvelles technologies mises en place au sein de nos structures.

35 collaborateurs ont suivi au moins une action de formation : au total 82 participations sur le dispositif de l'année :

- 60 participations pour 27 agents de maîtrise (523 h)
- 22 participations pour 8 cadres (333 h)

Le coût global représente 59 595 €, dont 29 116 € ont été financés par notre OPCA DEFI.

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations.

Notre Conseiller sécurité a renouvelé avec succès son habilitation (renouvellement du diplôme).

Dans le cadre de la sûreté portuaire et au-delà de nos cinq collaborateurs agréés ASIP (un salarié supplémentaire formé en 2015), DPA forme les opérateurs à la sûreté des appontements.

Diversité et égalité des chances

La société a inscrit dans son Code de Conduite, les principes qu'elle applique, afin de rester vigilante pour assurer l'égalité des chances à l'ensemble de ses salariés et exclure toute forme de discrimination.

En particulier il n'est fait aucune distinction entre les femmes et les hommes lors de l'affectation des postes de travail, ni lors des évolutions de rémunération.

Ainsi tous les salariés de DPA sont traités avec équité, seuls entrent en compte les efforts individuels et le travail réalisé, sans distinction entre les salariés.

L'égalité des chances passe aussi par l'accès à une protection sociale de qualité pour tous les salariés de DPA. Chacun de nos salariés bénéficie d'une mutuelle collective et d'une prévoyance : décès, incapacité de travail et invalidité – extension des garanties revue en 2013.

Enfin, la société veille depuis de nombreuses années à maintenir dans l'emploi les personnes en situation d'handicap et à solliciter les Centres d'Aide par le Travail.

Conventions fondamentales de l’OIT

DPA respecte les stipulations des conventions fondamentales de l’OIT concernant la liberté d’association et le droit de négociation collective, l’élimination des discriminations en matière d’emploi et de profession, l’élimination du travail forcé ou obligatoire, l’abolition effective du travail des enfants.

Autres actions en faveur des Droits de l’Homme :

L’activité de DPA est exclusivement située en France, excluant de fait une présence dans un pays à risque. Ce chapitre est donc exclu.

Prévention de la corruption :

L’organisation interne mise en place à DPA limite un tel risque. Des procédures internes existent et organisent une séparation de tâches au niveau de la gestion des commandes et validation par le PDG. D’autre part, un code de conduite est remis à l’ensemble des collaborateurs reprenant l’ensemble des obligations contractuelles salariales.

ENVIRONNEMENT / SECURITE / SURETE

Politique générale en matière environnementale :

La politique environnementale est définie dans notre Politique Qualité – Hygiène – Sécurité – Environnement. Elle est traduite par une politique de prévention environnementale à long terme.

Par leurs activités, nos sites sont classés SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs.

Afin de faire face à ces risques, nous disposons d’une organisation qui permet de gérer en interne la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) et le système de gestion des aspects sécurité (SGS). Cette prévention s’articule autour de plusieurs aspects :

- Identification et évaluation des risques d’accidents majeurs par l’établissement d’études de dangers, contrôles des moyens de mesure des risques (MMR) qui intègrent les éléments de sécurité, audits internes et externes, gestion et traitement des anomalies et incidents.
- Formation permanente du personnel de la société
- Certification/habilitation des entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risque.
- Formation et information, lors d’un accueil sécurité, des chauffeurs et des personnels des entreprises extérieures utilisant nos installations sur nos sites.

Le respect de l’environnement fait partie intégrante de notre Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et est décliné dans notre système qualité intégré Qualité – Sécurité – Environnement.

Comme les années passées, tous les sites ont reçu des visites de contrôles et d’inspections effectuées par les autorités administratives.

Conformément aux prescriptions des arrêtés d’autorisation d’exploiter, les études de dangers ont été mises à jour.

Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et des documents réglementaires, avec quelques corrections mineures à apporter. Un rapport de réalisation a été transmis aux autorités préfectorales.

En outre, la DREAL a réalisé un audit du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble de nos dépôts.

Sur l'année 2017 nous avons réalisé au titre de la sécurité 1 192 K€ d'investissements et 1 024 K€ de gros entretiens.

Prévention des pollutions :

Pollution de l'air :

Le stockage et le mouvement de produits peuvent générer des rejets de vapeurs d'hydrocarbures. Afin de diminuer les quantités pouvant être rejetées, des mesures techniques sont prises :

- la mise en place des toits flottants sur les réservoirs de stockage d'essence qui réduisent les émissions de vapeurs d'environ 97%.
- la mise en place d'une Unité de Récupération de Vapeurs. Cet équipement récupère et traite les vapeurs provenant des postes de chargements. Les rejets d'air en sortie de l'unité sont analysés en permanence. L'échangeur thermique a été remplacé afin d'améliorer les capacités d'absorption de l'unité.

Pollution de l'eau et des sols :

Les risques de pollution d'eau et de sols proviennent essentiellement des fuites et des déversements accidentels.

Afin de diminuer ces risques, les sites sont équipés de systèmes de décantation et de récupération des hydrocarbures liquides.

Les rejets dans le milieu naturel font l'objet de contrôles mensuels par un laboratoire agréé.

Le suivi des sols est effectué par des contrôles semestriels des piézomètres.

Les actions de prévention contre les déversements et fuites accidentels sont :

- la mise en place de système de maîtrise des volumes sur les réservoirs (jaugeurs et sondes anti débordements) afin de prévenir de tout risque de débordement ;
- la mise en place de cuvettes de rétention afin de contenir toute fuite éventuelle ;
- la mise en place de détecteurs d'hydrocarbures sur toutes les zones pouvant avoir un déversement accidentel afin de prévenir toute présence anormale d'hydrocarbure ;
- la mise en place d'un système asservi d'arrêt de chargement des camions en cas de sur-remplissage des citerne ;
- la réalisation des opérations de maintenance à fréquence régulière afin de diminuer les risques de fuite.

Nuisances sonores et olfactives :

Les nuisances générées par l'activité des sites sont relativement faibles. Les sites sont situés dans une zone industrielle et portuaire. Les premières habitations sont à plusieurs kilomètres des sites. Nous n'avons eu à constater aucune plainte du voisinage en 2017.

Garanties financières - Responsabilité civile et gestion des entreprises :

Afin de faire face à ses responsabilités vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

- Une structure capitaliste permettant d'assurer une garantie financière suffisante.
- Des contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile Exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès des compagnies d'assurance internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires aux dommages corporels, matériels et immatériels.

Les provisions et garanties pour risques environnementaux sont des informations non communiquées pour raisons de confidentialité.

Gestion des déchets :

Les déchets alimentaires et ménagers ne sont pas traités dans ce chapitre, car non significatifs en terme de volume.

Le site génère deux autres types de déchets :

- les déchets dangereux constitués essentiellement de boues d'hydrocarbures et autres éléments souillés.
- les déchets banals provenant essentiellement des bâtiments administratifs.

Un système de tri des déchets est mis en place afin de faciliter leur recyclage. DPA élimine tous les déchets dans les centres de traitements et de revalorisation agréés. Autant que possible, les déchets sont revalorisés énergétiquement via les partenaires agréés et spécialisés.

En 2017, sur 431 tonnes expédiées, la totalité de ces déchets a fait l'objet d'une revalorisation. Les déchets souillés représentent 388 tonnes.

Utilisation Durable des ressources :

Notre activité ne nécessite pas d'utilisation d'eau pour son fonctionnement.

L'eau industrielle est utilisée essentiellement dans le réseau de défense contre l'incendie lors des exercices et lors des opérations de rinçage.

La diminution de consommation en électricité est un objectif permanent dans notre fonctionnement quotidien et lors des choix des équipements.

Les pompes de chargement et du process constituent les principaux consommateurs d'énergie. L'utilisation des pompes est optimisée par la mise en place d'un automate de gestion des pompes en fonction des demandes.

La consommation électrique annuelle 2017 a été de 2 417 MWh (2 381 MWh en 2016).

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Nous n'avons pas de restaurant d'entreprise, nous faisons appel à un traiteur qui nous livre quotidiennement et exclusivement les repas qu'ont commandé préalablement les collaborateurs qui choisissent de déjeuner sur place. A ce titre, il n'y a pas de transformation d'aliments ou de denrées périssables sur le site, ni même de stockage ou de réserve.

Changements climatiques :

Gaz à effet de serre (GES)

DPA ne procède à aucune opération de combustion et n'utilise, pour son fonctionnement, aucun gaz à effet de serre. Les émissions de GES sont essentiellement liées aux moteurs des camions citernes venant charger les hydrocarbures.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

DPA est en train de compléter ses protections contre les inondations, selon le plan de prévention des risques inondations (PPRI) dans lequel une surcote liée aux changements climatiques est prise en compte.

Par ailleurs, une organisation a été mise en place afin de mieux prévenir le risque inondation. Une fiche réflexe inondation a été intégrée dans nos plans d'opération interne.

L'organisation permet la réception des messages d'alerte (Météo France, vigicrue, etc..) et de mettre en place des actions de prévention adaptées selon le type d'alerte.

Protection de la biodiversité :

La prévention de la biodiversité consiste exclusivement à maîtriser les divers rejets décrits ci-dessus.

Lors des interventions en milieu naturel, à l'extérieur du site, dans le cadre de la surveillance des canalisations de transports, toutes les mesures nécessaires sont prises pour limiter au maximum les impacts sur la faune et la flore présente. Nous réalisons un désherbage mécanique du tracé du pipeline afin de limiter l'utilisation de désherbant.

Matières premières :

De par notre activité de stockiste, ce chapitre est exclu.

Utilisation des sols :

De par notre activité de stockiste, ce chapitre est exclu.

Santé - Sécurité des Consommateurs :

L'activité de DPA ne génère pas de risque de santé ou de sécurité pour le consommateur final. Ce chapitre est donc exclu.

QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (L. 225-102).

A la clôture de l'exercice, les salariés ne détiennent aucune participation au capital de la société, telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2008, a rejeté la proposition de modification des statuts prévoyant la possibilité de nomination d'un administrateur par les salariés actionnaires.

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

BILAN ACTIF

- Les investissements mis en service au cours de l'exercice s'élèvent à 1 566 520 €. Parmi les réalisations importantes de l'année 2017, il convient de mentionner :
BASSENS :
 - différents travaux de mise en conformité sur réservoirs pour 519 306 €,
 - travaux sur les tuyauteries pour 113 604 €,
 - travaux concernant la sécurité pour 449 568 €,
 - travaux sur unité récupérateur de vapeurs pour 80 524 €,
 - travaux automatismes pour 74 072 €,
 - réfections enrobés pour 67 134 €,
 - travaux sur les postes de chargements pour 49 428 €,
 - travaux d'instrumentation pour 34 661 €,
 - achats de différents matériels pour 32 045 €.
 - remplacement éclairage pour 26 009 €
- Le montant des cessions et mises au rebut des immobilisations qui n'ont pas été renouvelées s'est élevé à 56 725 €. En contrepartie 10 759 € d'amortissements de caducité ont été repris en produits sur l'exercice.
- Le montant des immobilisations sorties de l'actif et qui ont fait l'objet d'un renouvellement, s'élève à 70 107 €, dégageant une valeur nette comptable de 2 045 €.
- La variation de l'actif circulant s'explique de la façon suivante :
 - Hausse du poste « créances clients » du fait d'un retard de paiement de certains clients en fin d'année.
 - Hausse du poste « autres créances » du fait de la diminution du solde de l'impôt société à payer, les acomptes versés en 2017 étant supérieurs au montant de l'IS de 2017 à payer.
 - La variation de la trésorerie est justifiée dans le tableau des flux de trésorerie figurant dans l'annexe aux comptes annuels.

BILAN PASSIF

La variation des « capitaux propres et assimilés » qui sont de 20 412 207 € contre 19 161 945 € en 2016, s'explique essentiellement par l'affectation du résultat.

- La variation des « droits du concédant » n'a été affectée que par les dotations et les reprises d'amortissements de caducité.
- Dans les provisions pour risques et charges :
 - le fonds de renouvellement des installations concédées a vu une nouvelle dotation annuelle pour un montant de 9 956 € et une reprise de provision de 63 428 € pour des biens mis au rebut ou renouvelés. Une reprise de provision exceptionnelle de 753 363 € a été aussi constatée pour les provisions devenues sans objet.
 - les provisions pour grosses réparations figurant au bilan, ont été mouvementées d'une part, par une reprise de provision de 577 000 € pour couvrir les dépenses de révisions décennales engagées en 2017, et d'autres part par une dotation de 796 700 €, pour faire face aux coûts futurs des révisions décennales.

- une provision pour couvrir la charge à venir, au titre des primes « long service » attribuées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans de présence au sein de la société, a été comptabilisée à hauteur 33 391 € et 13 841 € de provisions ont été reprises pour couvrir les primes versées en 2017.
- dans le cadre de l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), la société a été amenée à constater en 2010 une provision de 200 000 € pour couvrir sa contribution au rachat d'un ensemble de locaux situé dans la zone de danger du dépôt de Bassens. Au 31 décembre 2013, une reprise de provision a été comptabilisée pour 133 333 €. Il reste à payer la quote-part de démantèlement des locaux pour un montant de 66 667 €.
- Les Dettes Financières sont à zéro du fait du remboursement total du prêt.
- La variation du poste « Autres Dettes » s'explique par :
 - la hausse du poste « Dettes fournisseurs » du fait de l'augmentation des charges et des investissements en 2017 par rapport à 2016.
 - par une baisse des « Dettes fiscales et sociales» du fait de la diminution du solde de l'impôt société à payer, les acomptes versés en 2017 étant supérieurs à la dette IS de l'exercice.

COMPTE DE RESULTAT

RECETTES :

I/ Prestations de services :

	2017	2016	%
Prestations de réception et d'expédition	4 996 135	5 106 624	- 2.16
Prestation de coloration et biocarburant	2 824 765	2 868 543	- 1.53
Locations de capacités	6 430 575	6 506 781	- 1.17
Mandats d'opérations	1 472 312	1 318 048	+ 11.7
Autres produits	<u>244 338</u>	<u>260 987</u>	- 6.4
Cumul	15 968 125	16 060 983	- 0.58

Les recettes de prestations de réception et d'expédition diminuent compte tenu de la baisse des activités de chargements.

Les recettes de prestation de coloration et de biocarburant diminuent du fait de l'évolution des quantités de produits additivés. Les mandats d'opérations enregistrent une augmentation due à la hausse de la facturation des prestations liées aux travaux réalisés sur le site de SPBA.

II/ Reprise de provisions et amortissements

Le détail de ce poste correspond à :

En exploitation :

- 577 000 € de reprises de provisions pour couvrir les grosses réparations sur bacs réalisées sur l'exercice,
- 63 113 € de reprises de provisions pour renouvellement de biens renouvelés en 2017,
- 13 841 € de reprises de provisions de charges d'exploitation.

En exceptionnel :

- 753 363 € de reprises de provisions pour renouvellement de biens qui sont devenues sans objet

CHARGES :

Les charges d'exploitation sont globalement en hausse de 0.6 %. Les principales variations sont :

- **Autres achats et services extérieurs**

Augmentation :

- Augmentation légère des postes de prestations externes, informatiques, techniques et administratives.

Diminution :

- Les coûts de gros entretien et entretien arrêt décennal avec une baisse de 5 669€.

- **Amortissements de caducité**

Les amortissements de caducité augmentent de 54 958 €.

- **Provisions pour grosses réparations**

Elles augmentent de 13 544€ en 2017 par rapport à 2016.

- **Provisions pour renouvellement**

Les dotations baissent en 2017 du fait des échéances du plan de renouvellement et de l'arrêt de dotation sur les biens de Bayon qui ne sont plus utilisés.

- **Charges non déductibles**

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résultat d'exploitation

Il s'élève à 4 486 604 € contre 4 935 623 € en 2016. Cette diminution est due en partie à la baisse du chiffre d'affaires et des reprises de provisions.

Résultat exceptionnel

Les éléments composants le résultat exceptionnel sont détaillés dans l'annexe aux comptes annuels.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice pour 2017 est un bénéfice de 3 695 252 € contre un bénéfice de 3 888 555 € en 2016.

Nous vous proposons de prélever, à titre de dividende, sur les résultats disponibles la somme de 2 934 000 €. Chacune des 97 800 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net de 30 €. L'intégralité du dividende est éligible à la fiscalité en vigueur au jour de la distribution (article 158-3-2 du CGI).

Nous vous rappelons que les dividendes distribués à chacune des actions au cours des trois derniers exercices ont été de :

	2014	2015	2016
Montant global dividendes distribués	1 467 000.00 €	1 956 000.00 €	2 445 000.00 €
Dividende payé par action	15.00 €	20.00 €	25.00 €
Dividendes distribués éligibles pour les Personnes physiques à l'abattement de (Article 158-3-2 du CGI).	40 %	40 %	40 %
Dividendes distribués non éligibles à Abattement pour les personnes morales (Article 158-3-2 du CGI).			

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

(Néant).

INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous donnons ci-dessous la liste complète établie au 31 décembre 2017 des actionnaires détenant 5 % et plus du capital social.

	NOMBRE	%
CCMP	11.701	11.96
Entrepôts Pétroliers Régionaux	52.445	53.62
ESSO SAF	9.780	10.00
TOTAL MARKETING FRANCE	12.113	12.40

Nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'action de notre société au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise, d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise ou au titre d'une période d'indisponibilité légale.

Nous vous informons qu'aucun dirigeant ou personne ayant des liens étroits avec un dirigeant, ne possède de titres de la société au 31/12/2017.

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 228-1-2°du règlement de l'AMF).

Le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, commissaire aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels et du rapport sécurité et environnement, les rémunérations hors taxes suivantes :

<u>Règlements Effectués</u>	<u>Charge exercice</u>
Exercice 2017	59 881 €
Exercice 2016	40 503 €
	60 890 €
	55 856 €

DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

(Article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce)

	Article D.441 I. -1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total(1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total(1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées						19						636
Montant total des factures concernées h.t.	197 227	753	84	22	198 086		539 649			12 615	552 264	
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	5,11%	0,02%	0,00%	0,00%	5,13%							
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							3,30%			0,08%	3,37%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : date d'échéance indiquée sur la facture						Délais légaux :30 jours fin de mois					

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2013	2014	2015	2016	2017 (1)
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (entièrement amorti)	748 170	748 170	748 170	748 170	748 170
Nombre des actions ordinaires restantes	97 800	97 800	97 800	97 800	97 800
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 222 788	16 386 315	16 422 369	16 060 983	15 968 125
Résultat avant impôts amortissements et provisions	7 352 568	7 667 262	8 044 709	7 726 899	7 823 334
Impôts sur les bénéfices	1 520 128	1 684 800	1 847 360	1 922 150	1 775 178
Résultat après impôts amortissements et provisions	2 912 049	3 243 425	3 749 048	3 888 555	3 695 252
Résultat distribué	978 000	1 467 000	1 956 000	2 445 000	2 934 000
III RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	59,64	61,17	63,37	59,35	61,84
Résultat après impôts, amortissements et provisions	29,78	33,16	38,33	39,76	37,78
Dividende net attribué à chaque action	10,00	15,00	20,00	25,00	30,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	46	46	45	44	43
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 959 866	2 111 653	2 099 229	2 152 306	2 181 873
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	999 640	1 090 887	1 096 818	1 087 449	1 057 717

(1) Projet soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire

ORGANISATION GENERALE ET MISE EN OEUVRE DU CONTROLE INTERNE

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment au guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP's) du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

Nous avons rédigé ce rapport en travaillant sur les trois questionnaires établis dans le cadre de ce guide simplifié et qui nous ont permis de mettre l'accent sur les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur notre patrimoine et nos résultats.

1 - Objectifs du contrôle interne au sein de la Société et limites inhérentes

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, une maîtrise des risques et une fiabilité des informations, sur la situation financière et les comptes de la société.

Aussi, les procédures de contrôle interne visent à fournir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société, reflètent avec sincérité la situation de la société.
- S'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le contrôle interne de la Société, qui s'étend au-delà des questions directement liées au système comptable et financier, vise à donner une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la prévention et la maîtrise des risques majeurs pouvant être rencontrés par la Société.

2 - Organisation générale de mise en œuvre du contrôle interne

2.1. Le périmètre

Ce rapport concerne la société DPA, y compris l'activité exercée dans le cadre de ses mandats de gestion.

2.2. Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'Administration :

En tant que de besoin, le conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La Direction générale :

La direction générale est chargée de définir et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société.

Il appartient à la direction générale de rendre compte au conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, assisté en cela par la direction financière

La Direction financière :

La Responsable Comptabilité et Finances assure la conformité aux réglementations comptables et financières. Elle fournit également à la Direction Générale les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société.

L'assurance qualité :

Notre société a obtenu la certification ISO 9001 en 2009. Le renouvellement a eu lieu en avril 2015 et des audits de suivi ont été réalisés en 2016 et 2017.

La démarche qualité initiée a permis de définir les principaux processus clés pour la société à savoir :

- Processus : Direction
- Processus : Analyse – Amélioration continue
- Processus : Exploitation
- Processus : Ordonnancement
- Processus : Maintenance
- Processus : Finances

Une démarche d'amélioration continue a été mise en œuvre. Pour ce faire, la société a mis en place :

- Un système d'audit interne, assuré par le service qualité avec un programme de contrôle, pour vérifier le respect de l'application des différentes procédures ;
- Un système de suivi des anomalies permettant un processus d'amélioration continue.

2.3. Procédures de contrôle interne mises en place

2.3.1. L'organisation

♦ *Procédures de contrôle interne mises en place*

Notre société a mis en place, depuis plusieurs années, des procédures de contrôle interne sur ses processus critiques : Exploitation, Travaux, Achats, Comptabilité, Ressources humaines, Qualité et Hygiène Sécurité Environnement.

Ces procédures de contrôle interne doivent permettre d'assurer la continuité, la fiabilité et la qualité de l'ensemble de nos prestations.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de certification qualité l'ensemble du corps de procédures a été et continue d'être révisé et complété.

♦ *L'environnement informatique*

Un plan de centralisation et de protection lancé en 2010, s'est poursuivi en 2017 et devra se poursuivre les années suivantes pour l'ensemble des systèmes informatiques et automatismes.

♦ *La formation*

Nous poursuivons la mise en œuvre de nos obligations de formation des chauffeurs et des personnels d'entreprises extérieures à travers les diverses habilitations.

2.3.2. La gestion des risques

DPA a mené l'analyse des risques industriels, liés à son cœur de métier.

♦ *Prévention du risque d'accident technologique*

Par son activité, notre société est classée SEVESO SEUIL HAUT avec risques majeurs. Afin de faire face à ces risques, nous adaptons en permanence l'organisation permettant ainsi de gérer en interne la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM), et le système de gestion des aspects sécurité (SGS).

Cette prévention s'articule autour de plusieurs aspects :

- Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs par l'établissement d'étude de dangers, contrôle des éléments importants pour la sécurité (EIPS), audits internes et externes, gestion et traitement des anomalies et incidents.

- Formation permanente du personnel de la société et des chauffeurs utilisant nos installations, par l'obtention d'habilitations.
- Certification/habilitation des entreprises extérieures amenées à travailler sur nos installations à risques avec évaluation périodique.

♦ ***Responsabilité civile et gestion des indemnisations***

Afin de faire face à ses responsabilités, vis-à-vis des personnes et des biens dans le cadre de son activité, la société s'appuie sur les critères suivants :

- Une structure capitalistique qui lui permet d'assurer une garantie financière suffisante.
- Des contrats d'assurances couvrant la responsabilité civile exploitation et atteinte à l'environnement souscrits auprès de compagnies d'assurances internationales. Ces contrats garantissent les conséquences pécuniaires liées aux dommages corporels, matériels et immatériels.

2.3.3. *Les activités de contrôle*

♦ ***Activités de contrôles menées par les autorités compétentes***

Comme les années passées, les deux sites ont reçu la visite de contrôle et d'inspection effectuée par les autorités administratives. Les rapports de visite concluent à une bonne tenue des installations et documents réglementaires avec quelques corrections mineures à apporter.

Un rapport de réalisation a été transmis aux autorités.

En outre, a été réalisé un audit du système de gestion de la sûreté, opéré par la DREAL et une réponse a été apportée en regard des quelques points à améliorer.

♦ ***Activités de contrôle menées par nos actionnaires et clients***

Nos actionnaires et clients pétroliers réalisent des audits périodiques pour contrôler nos règles de gestion, la qualité des produits, la métrologie ainsi que nos règles de sécurité.

2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

2.4.1. *Objectifs et acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière*

♦ ***Les objectifs assignés au contrôle interne en matière d'information comptable et financière***

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière et comptable vise à fournir une assurance raisonnable mais non absolue que les actifs sont protégés et que les transactions sont exécutées avec l'autorisation de la direction, que les actifs sont protégés contre les pertes provenant d'une utilisation ou d'une cession non autorisée, et que les transactions sont réalisées comme autorisées et comptabilisées correctement afin de permettre la préparation des états financiers.

♦ ***Les acteurs***

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont mises en œuvre au sein de la société. C'est le Président Directeur Général et la Responsable Comptabilité et Finances qui ont en charge le contrôle de l'information comptable et financière.

2.4.2. La diffusion des informations en interne

♦ *Les procédures de contrôle budgétaire*

Le conseil du 4ème trimestre de l'année étudie et valide les budgets révisés de l'exercice en cours, ainsi que les budgets prévisionnels de l'exercice suivant, pour la partie fonctionnement et investissements.

Les systèmes de gestion informatisés permettent de suivre en permanence la réalité des frais engagés par rapport au budget prévisionnel. L'analyse des écarts significatifs est fournie à la Direction de la société.

♦ *Arrêté semestriel et clôture de fin d'année*

Les titres de notre société étant admis aux négociations sur un marché réglementé (EURONEXT), et conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier, notre société publie :

- un rapport financier annuel dans les quatre mois de la clôture comprenant notamment les comptes annuels.
- un rapport financier semestriel dans les deux mois qui suivent la fin du premier semestre comprenant des comptes condensés pour le semestre écoulé.

La comptabilité est établie sous des logiciels qui gèrent :

- la comptabilité générale et auxiliaire
- la trésorerie
- la paie
- les immobilisations

Le service comptable consigne et comptabilise l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables de l'exercice :

- par l'utilisation de systèmes d'information financière, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation,
- par les circuits de documents, qui mettent le service comptable en position prioritaire,
- en respect avec les normes comptables en vigueur.
- tous les ans les chefs de service sont invités à adresser leurs engagements (achats, ventes, litiges...).

Les propositions d'arrêtés des comptes sont faites lors des conseils d'administration de la façon suivante :

- en septembre de l'année N pour l'arrêté semestriel de l'exercice N,
- en avril de l'année N+1 pour l'arrêté de l'exercice N.

Lors du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes annuels, un projet de bilan et de compte de résultat, ainsi qu'un projet de rapport de gestion sont présentés aux membres du Conseil.

Lors du Conseil d'Administration pour l'arrêté semestriel, un projet de bilan semestriel et de compte de résultat semestriel ainsi qu'un projet de rapport semestriel d'activité sont présentés aux membres du Conseil. Le Commissaire aux Comptes est intervenu, antérieurement à chacun des conseils, pour effectuer sa mission de contrôle et de validation des projets d'arrêtés.

Le Conseil arrête les comptes avant leur publication à l'A.M.F. et leur présentation à l'Assemblée Générale annuelle.

Enfin, chaque fois qu'il convient de recueillir l'agrément du conseil pour une opération spécifique, les administrateurs et le commissaire aux comptes sont réunis sur convocation du Président.

◆ ***Procédures de suivi des engagements hors bilan***

Au moment des arrêtés comptables, les informations nécessaires à l'inventaire des engagements hors bilan sont collectées et vérifiées par la direction financière.

2.4.3. Organisation

◆ ***Procédures de contrôle interne***

La procédure d'engagement de dépenses a été décrite de façon exhaustive. Les autres procédures sont en cours.

◆ ***La séparation des tâches***

La société a établi une grille de séparation des tâches permettant de s'assurer de la correcte ségrégation des fonctions, en particulier concernant les engagements de dépenses et la trésorerie.

◆ ***L'environnement informatique***

La comptabilité est tenue sur un ERP du marché.

Les logiciels de paie et de gestion des immobilisations du marché sont interfacés avec le logiciel comptable

La gestion des stocks est gérée par un logiciel du marché.

La gestion des flux camions est gérée par un logiciel du marché.

2.4.4. Analyse des risques affectant l'information comptable et financière

La société a engagé une démarche d'identification de ses risques majeurs sur ses processus significatifs impactant les états financiers :

- Investissements / Immobilisations
- Achats (frais généraux et stocks) / Décaissements
- Ventes / Encaissements
- Gestion des ressources humaines / Paie

L'évaluation du degré de risque ainsi que de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles sera déterminée à moyen terme.

2.4.5. Activités de contrôle

◆ ***Investissements / immobilisations***

Le processus en place permet aux décideurs de juger les projets présentés, de maîtriser l'engagement et le suivi des dépenses, de valider la valorisation des immobilisations et d'assurer la préservation des actifs immobilisés.

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé en 2010, les sorties d'actifs ont été prises en compte sur l'exercice.

◆ ***Achats (frais généraux et stocks)***

Le processus en place permet de maîtriser les engagements, de contrôler les dépenses, de prévoir l'adéquation des achats aux besoins de la société et d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix.

Les pouvoirs financiers décrivent les seuils d'autorisation d'ouverture de crédit et d'engagement de dépenses. Un seuil spécifique est prévu pour l'engagement de dépenses par le responsable d'astreinte cadre dans le cadre d'un sinistre.

Un inventaire physique du stock a lieu régulièrement.

◆ ***Ventes (prestations)***

L'activité de la société porte sur l'entreposage, pour le compte de nos clients, de produits pétroliers leur appartenant. Nous sommes équipés d'un système de gestion informatisé, relié aux compagnies pétrolières, permettant un suivi permanent des stocks et des mouvements de produits. Les tarifs sont arrêtés par le Conseil d'administration et approuvés par l'autorité concédante.

Le contrôle physique des produits confiés peut être opéré :

- par chaque client entrepositaire, à tout moment de l'exercice.
- par les services des Douanes qui effectuent au moins une fois par an un inventaire physique de chaque produit, se traduisant par un procès-verbal.

Le contrôle de la qualité des produits est suivi régulièrement par nos services, et analysé suivant des plannings réguliers et précis demandés par les clients entreposataires.

◆ ***Pouvoirs bancaires et gestion des moyens de paiement***

Les opérations auprès des établissements financiers sont restreintes au Président Directeur Général en application de ses pouvoirs.

Les pouvoirs bancaires, approuvés par chaque établissement financier, permettent de contrôler et de maîtriser les mouvements financiers, encaissements et décaissements, en accord avec les procédures internes.

Une procédure interne définit la gestion et le stockage des titres de paiements, garantissant ainsi leur sécurité matérielle et leur suivi d'utilisation.

◆ ***Gestion des ressources humaines / Paie***

Les processus en place permettent notamment de s'assurer de l'autorisation des recrutements, du paiement des salaires ainsi que de l'application correct des paramètres de calcul de la paie.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

visé aux articles L.225-37 et L225-37-4 du code de commerce

Modifiés par l'Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017

Présenté à l'Assemblée Générale annuelle de juin 2018

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, il a été mis en place un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 9 avril 2018

Il a également été transmis aux commissaires aux comptes.

1) LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL :

▪ Monsieur Patrick MOATTI

Président Directeur Général

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès jusqu'au 8 septembre 2017

Président du Conseil

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès jusqu'au 8 septembre 2017

Président

- Conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux jusqu'au 16 octobre 2017

- Commission de Pilotage de la Gironde jusqu'au 8 septembre 2017

Co-président

- de l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux jusqu'au 4 septembre 2017

▪ Monsieur Patrick BRZOKEWICZ

Président Directeur Général

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès depuis le 8 septembre 2017

Président du Conseil

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès depuis le 8 septembre 2017

Membre

- Commission de Pilotage de la Gironde depuis le 8 septembre 2017

Co-président

- de l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux depuis le 8 septembre 2017

- **Entrepôts Pétroliers Régionaux (EPR)**

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès -SA

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de Lorient - SAS

- **Monsieur Nicolas FREISZ**

TOTAL MARKETING FRANCE : Chef du Département Patrimoine Études Pilotage.

Président

- Dépôt Pétrolier de la Cote d'Azur - DPCA - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Dijon - EPD - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Valenciennes - EPV- SAS
- Entrepôts Pétroliers Régionaux - EPR – SASU
- Dépôt Pétrolier de Portes les Valences – DPPV – SAS
- Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre – SDPN – SAS

Administrateur

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès - SPBA – SA

Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'Administration de

- Société Européenne de Stockage - SES - SA

Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Comité de d'orientation de

- Dépôt de Pétrole d'Orléans -DPO – SAS
- Raffinerie du Midi - RM – SARL

Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Comité de Direction de

- Entrepôt Pétrolier de Lyon - EPL - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Port la Nouvelle - EPPLN – SAS

Représentant permanent de TOTAL MARKETING SERVICES au Comité de Direction de

- Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre - SDPN - SAS

Représentant permanent des Entrepôts Pétroliers Régionaux au Conseil d'Administration de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - DPA – SA

Représentant permanent des Entrepôts Pétroliers Régionaux au Comité de Direction de

- Dépôt Pétrolier de Lorient - DPL - SAS

Membre du Comité de Direction de

- Société du Dépôt de la Pallice - SDLP - SAS
- Dépôt Rouen Petite Couronne – DRPC - SAS

▪ **Société TOTAL MARKETING FRANCE**

Administrateur de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès – SA
- Dépôts Pétroliers de Fos – SA
- Société des Transports Pétroliers par Pipeline – SA
- Société du Pipeline Méditerranée Rhône - SPMR – SA jusqu'au 29 juin 2017
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès – SA
- Société Européenne de Stockage – SA
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité - SAGESS
- Société de Manutention de Carburants Aviation – SA
- Société du Port de Plaisance de Beaulieu – SA
- Société Maritime de Combustibles Liquides de Boulogne s/ Mer – SA

Membre du Comité des Associés de

- Fuelling Aviation Service - GIE
- Société Immobilière Pétrolière de Gestion - SNC
- Groupement Pétrolier Aviation –SNC

Membre du Comité de Direction de :

- Société Immobilière Pétrolière de Gestion - SNC
- Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur – SAS
- Dépôts Pétroliers de la Corse - SAS
- Dépôt Pétrolier de Portes les Valences – SAS
- Dépôt Pétrolier de Lorient - SAS
- Entrepôt Pétrolier de Dijon – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Lyon – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Mulhouse – SARL
- Entrepôt Pétrolier de Port la Nouvelle – SAS
- Entrepôts Pétroliers Provençaux – SAS
- Entrepôt Pétrolier de Valenciennes - SAS
- Groupement Pétrolier de St Pierre des Corps – SNC
- Société du Dépôt de La Pallice – SAS
- Société des dépôts pétroliers de la Sarthe – SASU

Membre du Comité d'Orientation de

- Dépôt Pétrolier de Haute Savoie - SAS
- Raffinerie du Midi - SARL
- Dépôt de Pétrole d'Orléans – SAS

Membre du Comité de Contrôle des comptes du

- Groupement Pétrolier de Strasbourg – SNC

▪ **Monsieur René LECORNET**

TOTAL MARKETING FRANCE : Directeur Supply et Logistique

Représentant Permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'Administration de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambés - DPA – SA jusqu'au 27 février 2017
- Dépôts Pétroliers de FOS – SA
- Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité – SAGESS – SA

Administrateur au sein du Conseil d'administration de :

- Société des Transports Pétroliers par Pipeline – TRAPIL - SA

Administrateur, en qualité de représentant de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), au sein du Conseil d'administration du :

- Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers – CPSSP

Membre du Comité de Direction de :

- Dépôt Rouen Petite Couronne – DRPC - SAS

▪ **Madame Clotilde DUPRE**

TOTAL MARKETING FRANCE : Chef du Département Supply/Prix

Représentant Permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'Administration de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambés - DPA – SA à partir du 27 février 2017

▪ **Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP)**

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès

▪ **Monsieur Gildas BEAUCHESNE**

CCMP : Directeur Commercial

Représentant permanent de CCMP au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambés

▪ **Société ESSO SAF**

Administrateur

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - DPA
- Société Pétrolière du Bec d'Ambès - SPBA
- Société de Manutention de Carburants Aviation - SMCA
- Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité - SAGESS
- Société des Transports Pétroliers par Pipelines - TRAPIL
- Société du Pipeline Méditerranée Rhône - SPMR

- Société du Pipeline Sud Européen -SPSE

Membre du Comité d'Orientation

- Raffinerie du Midi - RM
- Dépôts Pétroliers Côtiers - DPC
- Dépôt de Pétrole d'ORLEANS – DPO

Membre du Comité de Direction

- Dépôt Pétrolier de la Cote d'Azur – DPCA
- Société de Pipeline de la Raffinerie de Lorraine – SPLRL
- Société Havraise de Manutention des Produits Pétroliers - SHMPP
- Société de Gestion de Produits Pétroliers - SOGEPP
- Entrepôt Pétrolier de MULHOUSE – EPM
- Groupement Pétrolier de St Pierre des Corps - GPSPC
- Service Aviation Paris – SAP Orly
- Société Immobilière Pétrolière de Gestion - SIPG
- Société Pétrolière du Val de Marne - SPVM

Membre de Comité d'Administration de SAS

- Aéroconstellation Fuelling Services – ACFS

▪ Monsieur Marc HANOT

ESSO SAF : Chef du service Ventes Carburants Combustibles, Direction Commerciale Combustibles Carburants et Spécialités puis Chef du Service Gestion des Joint-Ventures, Division Logistique Fuels France à compter du 1^{er} février 2017

Administrateur

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès – SPBA à compter du 20 avril 2017
- Société Pétrolière du Rhône – SPR à compter du 24 mai 2017
- Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) à compter du 14 septembre 2017

Représentant permanent de ESSO SAF au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - DPA à compter 1^{er} février 2017
- Société de Manutention de Carburants Aviation - SMCA à compter 1^{er} février

Représentant permanent d'ESSO SAF au Comité de Direction

- Groupement Pétrolier de Saint-Pierre-des-Corps – GPSPC jusqu'au 31 janvier 2017
- Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers - SHMPP jusqu'au 31 janvier 2017
- Société de Gestion de Produits Pétroliers - SOGEPP jusqu'au 31 janvier 2017

Représentant permanent d'ESSO SAF au Comité d'orientation

- Dépôt de Pétrole Côtier - DPC jusqu'au 31 janvier 2017
- Dépôt de Pétrole d'Orléans - DPO jusqu'au 31 janvier 2017
- Raffinerie du Midi - RM jusqu'au 31 janvier 2017

▪ **Madame Marie-Hélène MASSE**

ESSO SAF : Directrice Logistique et Distribution à l'UFIP à compter du 1^{er} février 2017

Administrateur

- Société Pétrolière du Bec d'Ambès – SPBA jusqu'au 20 avril 2017
- Société Pétrolière du Rhône – SPR jusqu'au 24 mai 2017
- Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) représentant de l'UFIP à compter du 17 février 2017

Représentant permanent de ESSO SAF au Conseil de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - DPA jusqu'au 1er février 2017
- Société de Manutention de Carburants Aviation - SMCA jusqu'au 31 janvier 2017

Représentant permanent d'ESSO SAF au Comité de Direction

- Groupement Pétrolier de Saint-Pierre-des-Corps – GPSPC jusqu'au 31 janvier 2017
- Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers - SHMPP jusqu'au 31 janvier 2017
- Société de Gestion de Produits Pétroliers - SOGEPP jusqu'au 31 janvier 2017

Représentant permanent d'ESSO SAF au Comité d'orientation

- Dépôt de Pétrole Côtier - DPC jusqu'au 31 janvier 2017
- Dépôt de Pétrole d'Orléans - DPO jusqu'au 31 janvier 2017
- Raffinerie du Midi - RM jusqu'au 31 janvier 2017

▪ **Société Auxiliaire de Gestion de Participations (SOGEPA)**

Administrateur de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - SA -
- Dépôts Pétroliers de Fos – SA -
- Société Maritime de Combustibles Liquides de Boulogne s/Mer - SA -

Membre du Comité de Direction de

- Dépôt Pétrolier de Lorient
- Entrepôt Pétrolier de Lyon
- Entrepôt Pétrolier de Puget sur Argens

▪ **Madame Isabelle BOURDAIS**

TOTAL MARKETING SERVICES : Contrôleur financier

Représentant Permanent de la Société Auxiliaire de Gestion de Participations au Conseil d'Administration de

- Société Les Docks des Pétroles d'Ambès - DPA- SA

Administrateur de

- TOTAL LUBRIFICANTES DO BRASIL LTDA
- V ENERGY SA

Directrice du Conseil d'Administration de

- TOTAL MARINE FUELS

Rémunération des mandataires sociaux :

La société ne verse pas de rémunération à ses dirigeants.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et administrateurs (L.225-37.3 c.com)

Aucun mandataire social ni administrateur ne perçoit directement de la société, une rémunération (fixe ou variable) ou d'avantage en nature. La société ne verse également aucun jeton de présence.

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à la raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Par ailleurs, le PDG perçoit une rémunération de sa société d'origine au titre de ses fonctions opérationnelles exercées chez DPA.

2) CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% D'UNE SOCIETE ET D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

Il n'y a eu aucune convention en 2017.

3) TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR L'APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2 ET FAISANT APPARAITRE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :

Il n'y a pas eu de délégation accordée par l'assemblée générale pour le Conseil d'Administration pour une augmentation de capital.

4) CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE :

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Président Directeur Général assume les deux fonctions et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la

limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

5) LA COMPOSITION ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5.1.1. La composition du conseil

Le conseil d'administration est composé de 6 membres, une personne physique et cinq personnes morales :

Personnes physiques

Monsieur Patrick MOATTI

Né le 14 mars 1961 à Tunis, de nationalité française. Docteur en physique chimie de l'université de Montpellier. A exercé au sein du groupe TOTAL, de 1987 à 1994 différents postes au sein de la branche chimie et de 1995 à 2003 différents postes au sein de la branche raffinage, puis Président Directeur Général de la Société Havraise de Manutention de Produits Pétroliers de 2003 au 31 décembre 2009. Il a été détaché par le groupe TOTAL pour diriger la société depuis le 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 8 septembre 2017.

Monsieur Patrick BRZOKEWICZ

Né le 29/07/1959 à Casablanca (Maroc), de nationalité française. Ingénieur de formation (Ecole Supérieure de Chimie de Marseille).

Il a commencé sa carrière chez ESSO SAF, en 1985, en tant qu'Ingénieur Service Technique Unités à la raffinerie de Fos/Mer. Puis en 1988, il assure la fonction de Chef du Centre de Maintenance Réseau (La Défense).

Il a rejoint le groupe ELF en 1989 pour occuper différents postes chez ELFANTARGAZ.

Patrick BRZOKEWICZ rejoint le groupe TOTAL, après la fusion de ce dernier avec ELF en 2002, en tant que Directeur Délégué Régional de TOTALGAZ Nantes.

Son dernier poste occupé avant son arrivée chez DPA était Directeur des Opérations Aviation, basé à la Défense, chez AIR TOTAL où il avait la responsabilité des opérations des dépôts aéroportuaires.

Actuellement détaché par TOTAL MARKETING FRANCE depuis le 8 septembre 2017.

En complément de la poursuite au sein de DPA de ses fonctions exercées précédemment, il dirige la société, ses couts sont refacturés à la société.

Personnes morales

La liste des administrateurs personnes morales figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Nom	Mandat	AG Date de 1^{ère} nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues
Patrick BRZOKEWICZ	Membre du Conseil d'Administration		Juin 2018 Durée 4 ans	0
ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX (EPR) Représenté par : Mr Nicolas FREISZ	Membre du Conseil d'Administration	juin 1988	Juin 2018 Durée 4 ans	Société : 52445 RP : 0
ESSO SAF Représenté par : Mr Marc HANOT	Membre du Conseil d'Administration	Juin 1973	Juin 2022 Durée 4 ans	Société : 9780 RP : 0
SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION DE PARTICIPATIONS (SOGEPA) Représenté par : Madame Isabelle BOURDAIS	Membre du Conseil d'Administration	Juin 2011	Juin 2022 Durée 4 ans	Société : 10 RP : 0
TOTAL Marketing France Représenté par : Madame Clotilde DUPRE	Membre du Conseil d'Administration	Juin 2015	Juin 2018 Durée 4 ans	Société : 12113 RP : 0
COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE (CCMP) Représenté par : Mr Gildas BEAUCHESNE	Membre du Conseil d'Administration	juin 2007	Juin 2022 Durée 4 ans	Société : 11701 RP : 0

Conflit d'intérêt

Lors du Conseil d'Administration du 08/04/2009, le président avait soulevé la question de l'éventuel conflit d'intérêt qui pouvait se poser pour l'administrateur de la société Esso dans le cadre de la procédure judiciaire relative au sinistre du 12/01/2007 sur le site SPBA d'Ambès.

Le Conseil d'Administration a jugé que le conflit d'intérêt ne s'est pas avéré au cours de l'année 2017.

5.1.2. Le rôle du conseil

Les missions principales dévolues au conseil d'administration sont l'examen des états financiers, l'approbation des budgets annuels et des tarifs appliqués aux usagers. C'est lors des Conseils que sont discutées et validées les orientations stratégiques.

5.1.3. La convocation des membres du conseil et la tenue des réunions

Conformément aux statuts, les administrateurs ont été convoqués régulièrement avant chaque réunion, par courrier ou par messagerie électronique. Les réunions se sont tenues au siège social à Bassens.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni quatre fois. Le taux de présence sur l'année 2017 a été de 95.83 %.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués au moins huit jours avant les réunions.

Un procès-verbal a été établi lors de chaque réunion. Il a été envoyé à chaque administrateur pour validation, et a fait l'objet d'une approbation définitive lors de la réunion suivante.

5.1.4. La convocation des commissaires aux comptes

Conformément à l'article L823-17 du code de commerce, le commissaire aux comptes a été convoqué par lettre recommandée aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels. De plus le commissaire aux comptes a été informé de la tenue de toutes les autres réunions du conseil.

5.1.6. Règlement intérieur

Le règlement intérieur du conseil d'administration, disponible au siège social, a été approuvé lors du Conseil du 23 juillet 2009. Lors de sa réunion du 7 avril 2011, le Conseil a modifié les articles suivants :

- Articles 3 - Réunions du Conseil : nombre minimal de réunions porté à 3
- Articles 4 – Comités : Harmonisation avec les statuts de la nomination des Comités.

5.1.7. Les principales décisions adoptées

Outre les décisions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels et la validation des différents communiqués à publier par DPA dans le cadre de sa communication réglementaire, le conseil a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général,
- Approbation des budgets révisés 2017 et prévisionnels 2018,
- Approbation des nouveaux tarifs 2018,

5.1.8. Evaluation des travaux du Conseil

Les administrateurs ont réalisé, avec le Président, une évaluation de leurs travaux au cours de cette année 2017 :

- Les réunions du Conseil ont été organisées avec suffisamment de délai de prévenance, ce qui a permis à chaque administrateur de pouvoir s'y préparer ;

- Les sujets évoqués en réunion ont été suffisamment bien documentés, ce qui a permis à chaque administrateur de pouvoir participer au débat et se prononcer en toute connaissance de cause ;
- Chaque administrateur a reçu la même information, et a pu obtenir tous les compléments d'informations qui lui semblaient nécessaires ;
- Les débats et les temps de paroles ont été bien gérés par le Président du Conseil ce qui a permis à chacun de pouvoir s'exprimer.

En conclusion, les administrateurs sont satisfaits du déroulement des réunions du Conseil d'Administration au cours de l'année.

5.2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le conseil d'administration a été assisté dans ses prises de décisions par les instances suivantes :

- Comité d'audit
- Commission financière

5.2.1. Le Comité d'Audit

Conformément à l'article L 823-19 du code de commerce, le conseil d'administration, réuni en comité d'audit, est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit s'est réuni le 9 avril 2018, en début de séance du conseil d'administration convoqué pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2017.

Les administrateurs ont assisté à cette réunion, lors de laquelle le comité a pu obtenir des services financiers et des commissaires aux comptes, toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

Le Président du Comité a présenté au Conseil d'Administration, le compte rendu et les conclusions de la mission du Comité.

5.2.2. La commission financière

Elle est composée de trois membres appartenant aux services comptables et financiers des principaux actionnaires.

La commission s'est réunie une fois pour l'arrêté des comptes annuels de la société a été consultée pour l'arrêté des comptes semestriels, ainsi que pour l'analyse de la situation financière de la société.

6) REPRESENTATION EQUILIBREE DES HOMMES ET DES FEMMES :

Le Conseil d'administration est composé de deux femmes et de quatre hommes.

7) EVENTUELLES LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL :

Le Conseil d'Administration n'a pas limité les pouvoirs du Directeur Général.

8) CODE DE REFERENCE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Référentiel de gouvernance

En matière de code de gouvernement d'entreprise, à la suite de l'étude menée depuis 2014, notre société se réfère désormais au Code MIDDLENEXT. Le Code de gouvernance MIDDLENEXT s'adresse aux sociétés cotées de tailles moyenne et petite, catégorie dans laquelle entre DPA.

Les dispositions de ce code sont ainsi adaptées aux spécificités de DPA.

Après lecture et analyse des différents items du code MIDDLENEXT, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 8 avril 2016, que DPA appliquerait les règles du code MIDDLENEXT, à l'exception de la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

En effet, compte tenu de la taille de DPA, de l'actionnariat lié à nos métiers, il a été décidé de ne pas nommer d'administrateurs indépendants.

◆ **Comité d'Audit**

Lors de sa réunion du 23 juillet 2009, le Conseil d'Administration a décidé que le Conseil d'Administration prendra en charge les fonctions de Comité d'Audit.

9) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 28 des statuts.

Les statuts sont disponibles au siège social sur demande de l'actionnaire et sur le site internet de la société.

Informations en matière d'offre publique

(Article L.225-37-4 du Code de commerce).

Nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital de la société et toutes informations en la matière est décrite dans le rapport de gestion,
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales,
- en matière de pouvoirs du conseil d'administration, aucune délégation de pouvoir n'est en cours de validité à la date du présent rapport,

- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Patrick BRZOKEWICZ

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

A C T I F	31-déc-17			31-déc-16
	Brut	Amortissements et provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
DOMAINE PRIVE				
Immobilisations incorporelles	285 561	278 736	6 825	11 620
Immobilisations corporelles	794 858	680 942	113 915	131 480
DOMAINE CONCEDE APPOINT CONCEDANT				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	474 139	474 139	0	0
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410	0	0
DOMAINE CONCEDE APPOINT CONCESSIONNAIRE				
Immobilisations incorporelles	728 078	558 770	169 308	204 200
Constructions sur sol d'autrui	4 738 639	153 801	4 584 838	4 580 087
Installations techniques, matériels et outillages	56 200 055	20 820 489	35 379 566	34 860 487
Autres immobilisations corporelles	5 289 674	399 625	4 890 049	4 753 686
IMMOBILISATIONS EN COURS	662 404		662 404	577 637
	S / Total	69 328 918	23 522 012	45 806 906
		69 328 918	23 522 012	45 119 197
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Prêts	147 597		147 597	142 233
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
	S / Total	151 509		151 509
		151 509		146 146
	TOTAL I	69 480 428	23 522 012	45 958 415
		69 480 428	23 522 012	45 265 343
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières	395 605	226 834	168 771	197 562
Créances clients	1 838 767		1 838 767	1 210 066
Autres créances	966 321		966 321	585 061
Disponibilités	898 082		898 082	2 685 306
Placements trésorerie	13 850 000		13 850 000	11 315 030
	S / Total	17 948 774	226 834	17 721 940
		17 948 774	226 834	15 993 025
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	375 624		375 624	53 040
Charges à étaler				
	TOTAL II	18 324 397	226 834	18 097 563
		18 324 397	226 834	16 046 065
	TOTAL GENERAL	87 804 825	23 748 846	64 055 979
		87 804 825	23 748 846	61 311 408

PASSIF	(avant répartition)	31-déc-17	31-déc-16
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES			
Capital social (entièrement amorti)		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 541 653	2 541 653
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		13 096 729	11 653 174
Report à nouveau		3 695 252	3 888 555
Résultat de l'exercice			
Subvention d'équipement			
Provision spéciale de réévaluation			
Amortissements dérogatoires			
TOTAL I		20 412 207	19 161 955
DROITS DU CONCEDANT			
Amortissements de caducité		32 344 599	30 321 835
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
TOTAL II		31 596 429	29 573 665
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour grosses réparations		5 127 660	4 907 960
Fonds de renouvellement des installations concédées		3 980 354	4 787 190
Autres provisions pour risques et charges		384 643	365 093
TOTAL III		9 492 657	10 060 243
AUTRES DETTES			
Emprunts divers			375 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 593 137	1 029 598
Dettes fiscales et sociales		936 610	1 089 320
Dettes diverses		24 939	21 538
S / Total		2 554 686	2 515 545
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		2 554 686	2 515 545
TOTAL GENERAL		64 055 979	61 311 408

COMPTE DE RESULTAT	2017	2016
	31 décembre	31 décembre
PRESTATIONS DE SERVICES	15 968 125	16 060 983
AUTRES PRODUITS	4 089	6 317
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	658 557	938 566
TRANSFERTS DE CHARGES		
PRODUITS D'EXPLOITATION	16 630 771	17 005 866
ACHATS DE MATERIES STOCKEES	495 062	527 634
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 238 853	3 237 265
IMPOTS ET TAXES	622 323	505 987
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 947 658	1 902 077
INTERESSEMENT	234 215	250 229
CHARGES SOCIALES	1 058 717	1 087 449
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	892 909	1 005 920
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	2 033 522	1 978 924
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	9 956	12 692
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	796 700	783 156
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	58 640	25 933
AUTRES CHARGES	1	213
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	755 613	752 765
CHARGES D'EXPLOITATION	12 144 167	12 070 243
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 486 604	4 935 623
PRODUITS DE PARTICIPATION		
AUTRES INTERETS	31 577	42 724
PRODUITS FINANCIERS	31 577	42 724
INTERETS SUR EMPRUNTS	694	2 440
INTERETS DIVERS		
CHARGES FINANCIERES	694	2 440
RESULTAT FINANCIER	30 882	40 285
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	4 517 487	4 975 907
SUR OPERATIONS DE GESTION	22 014	24 427
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	176 040	
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	780 266	951 864
PRODUITS EXCEPTIONNELS	978 320	976 291
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 045	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		119 778
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 045	119 778
RESULTAT EXCEPTIONNEL	976 274	856 513
RESULTAT AVANT IMPOTS	5 493 761	5 832 421
PARTICIPATION		
IMPOTS SUR LES SOCIETES	1 798 509	1 943 866
RESULTAT NET	3 695 252	3 888 555

ANNEXE

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Grand Port Maritime de Bordeaux auquel nous remettrons gratuitement, en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

Dans ce contexte, le concessionnaire est tenu d'assurer les travaux de renouvellement et de gros entretiens des immobilisations servant à l'exploitation des sites de Bayon et Bassens.

Évolution au 31 décembre 2017 du sinistre d'Ambès de janvier 2007

La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

Concernant le volet civil de l'affaire, le 23 décembre 2008, les assureurs de la société VERMILION ont assigné les sociétés ESSO SAF, SPBA et DPA à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Nanterre. Les assureurs de la société VERMILION ont mis en demeure les sociétés ESSO SAF, DPA et SPBA de s'acquitter in solidum des préjudices.

Par ailleurs, l'expert nommé par le tribunal a rendu son rapport le 16 Janvier 2012.

Il a donné un avis sur la responsabilité des différentes parties et a fait une synthèse des préjudices retenus pour un coût global de l'ordre de 40 M€.

Le jugement a été rendu le 15 janvier 2015 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Il a été fait droit à l'essentiel de notre argumentation et l'ensemble des parties ont été déboutées de leurs demandes à l'encontre de DPA, le Tribunal retenant l'application de la clause de renonciation à recours d'une part, et l'absence de faute d'autre part.

ESSO SAF et son assureur AIG à hauteur de ses garanties, sont condamnés à supporter l'intégralité des condamnations, tant sur le terrain du vice caché que sur celui de la faute délictuelle, avec un quantum qui vient homologuer le rapport d'expertise.

ESSO SAF a fait appel le 30 janvier 2015.

Le dossier a été plaidé en collégiale le 15 septembre 2016.

Le 13 décembre 2016, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce et condamne ESSO au paiement des dommages-intérêts.

Suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Versailles, le 15 février 2017, ESSO a déposé une demande de Pourvoi en Cassation.

Concernant le volet pénal de l'affaire :

La société DPA, représentée par l'ancien Président Directeur Général M. Patrick MOATTI ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident M. Gilles COUDRETTE, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution

dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA (personne morale) et de M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

Le procès a eu lieu le 13 Octobre 2014 et le jugement a été rendu le 1er décembre 2014.

DPA (personne morale) et M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) ont été relaxés. Le procureur Général n'a pas fait appel ainsi la décision est donc définitive au plan pénal.

Les parties civiles ont fait appel au civil.

Le 14 octobre 2016, la cour a statué et a déclaré irrecevables les demandes en dommages-intérêts et remboursement.

Toutefois, la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO ainsi que la Mairie de Macau se sont pourvues en cassation et demandent des dommages-intérêts de l'ordre de 4 M€.

Evènements post clôture

a- Concernant le volet pénal de l'affaire faisant suite au pourvoi en cassation de la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO et la mairie de Macau, le 16 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel.

b- Depuis le 15 janvier 2018, un contrôle fiscal est en cours sur les années 2015 et 2016.

Activités dépôt de Bayon

Suite aux décisions du Conseil d'Administration prises lors des réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie ont été arrêtées en 2010.

Au cours de l'année 2012, la société a démantelé 8 réservoirs rivetés qui ne pouvaient techniquement pas faire l'objet de révision décennale.

Au cours de l'exercice 2013, la société a constaté l'impact comptable de leurs arrêts.

Au 31 décembre 2017, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS sont en activité. La totalité des autres bacs et des logistiques afférentes, sont vides et nettoyés.

Provisions pour renouvellement

Depuis l'année 2013, suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon durant cet exercice, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 31 décembre 2017, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur l'exercice 2017 est un produit exceptionnel de 753 363 €.

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

2) **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

2.1) **DOMAINE PRIVE**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outilage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

2.2) **DOMAINE CONCEDE**

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession, la durée de vie du bien dépassant la date de fin du contrat de concession.

- **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent toutes les immobilisations du domaine concédé dont la durée de vie est inférieure au nombre d'années restant à courir jusqu'à la date de fin de concession.

2.2.1) *Amortissements pratiqués :*

Amortissement de caducité : il est pratiqué sur la totalité des biens concédés afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.
- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

Amortissement industriel : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 30 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 30 ans.
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 20 ans.

2.2.2) *Provision pour renouvellement :*

Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société a établi un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont mises à jour à chaque clôture à partir notamment des analyses techniques et des travaux effectués. Les provisions devenues sans objet sont reprises en résultat exceptionnel.

A la fin de chaque exercice, une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien si il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

4) ACTIF CIRCULANT

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducités pratiqué sur les

biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748 170 €.

6) PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'applications du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- Les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
Ces provisions sont estimées à partir de l'analyse des couts encourus. Dans le cadre de ces inspections décennales, les provisions pour grosses réparations sont dotées linéairement sur 10 années pour les bacs d'hydrocarbures et 6 années pour le pipe.
- Les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

II COMPLEMENT D'INFORMATIONS

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES	SOLDE AU 31/12/2016	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	282 845	2 716	
Immobilisations corporelles	773 526	29 554	
Total domaine privé	1 056 372	32 269	
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles	48 101		
Constructions sur sol d'autrui	474 139		
Installations techniques spécialisées	107 410		
Autres immobilisations corporelles	629 650		
Sous total			
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles	697 447	30 631	
Constructions sur sol d'autrui	4 733 887	4 752	
Installations techniques spécialisées	55 057 123	1 260 205	
Autres immobilisations corporelles	5 137 116	153 894	
Sous total	65 625 573	1 449 482	
Total domaine concédé	66 255 223	1 449 482	
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	67 311 595	1 481 752	
IMMOBILISATIONS EN COURS	577 637	1 566 520	-1 481 752
TOTAL IMMOBILISATIONS	67 889 231	3 048 271	-1 481 752
	CESSIONS	COMPTE DU CONCEDANT	SOLDE AU 31/12/2017
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles			285 561
Immobilisations corporelles	8 223		794 858
Total domaine privé	8 223		1 080 418
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			48 101
Constructions sur sol d'autrui			474 139
Installations techniques spécialisées			107 410
Autres immobilisations corporelles			629 650
Sous total			
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles			728 078
Constructions sur sol d'autrui			4 738 639
Installations techniques spécialisées	117 273		56 200 055
Autres immobilisations corporelles	1 336		5 289 674
Sous total	118 609		66 956 447
Total domaine concédé	118 609		67 586 096
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	126 832		68 666 515
IMMOBILISATIONS EN COURS			662 404
TOTAL IMMOBILISATIONS	126 832		69 328 919

VARIATIONS AMORTISSEMENTS

VARIATIONS AMORTISSEMENTS	SOLDE AU 31/12/2016	DOTATIONS	CESSIONS
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	271 225	7 511	
Immobilisations corporelles	642 046	47 119	8 223
Total domaine privé	913 271	54 630	8 223
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles	493 247	65 523	
Constructions sur sol d'autrui	153 801		
Installations techniques spécialisées	20 196 636	755 225	125 415
Autres immobilisations corporelles	383 430	17 530	1 336
Sous total	21 227 113	838 278	126 751
Total domaine concédé	21 856 763	838 278	126 751
Total immobilisations	22 770 034	892 908	134 974

	TRANSFERTS AJUSTEMENTS	REPRISES	SOLDE AU 31/12/2017
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles			278 736
Immobilisations corporelles			680 942
Total domaine privé			959 678
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			48 101
Constructions sur sol d'autrui			474 139
Installations techniques spécialisées			107 410
Autres immobilisations corporelles			629 650
Sous total			
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles			558 770
Constructions sur sol d'autrui			153 801
Installations techniques spécialisées		5 956	20 820 489
Autres immobilisations corporelles			399 624
Sous total		5 956	21 932 684
Total domaine concédé		5 956	22 562 334
Total immobilisations		5 956	23 522 012

REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

1°) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1 755 537	993 845	2 749 382
Amortissements cumulés	1 755 537	993 845	2 749 382
Valeurs Nettes	0	0	0

2°) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2 558 735 €.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt à Action Logement d'un montant de 141 322 €. Nous avons, au cours de l'exercice, perçu la somme de 4 129 € au titre du remboursement du prêt de l'année 1997 et versé 8 405 € de prêt au titre de 2017.

Les prêts accordés au personnel de la société en avril 2017, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL s'élèvent à 18 726 €. Les remboursements effectués au cours de l'année se sont élevés à 13 596 €. Le précédent prêt accordé au personnel d'un montant de 29 488 € afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL en 2015 a été totalement remboursé.

STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	304 985	226 834
Additifs et colorants	89 705	
Azote	<u>915</u>	
	395 605	226 834

Un complément de dépréciation pour les émulseurs, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans, a été comptabilisé au compte de résultat dans le poste provisions pour charges d'exploitations à hauteur de 25 249 €. Une reprise de provision a été constatée pour 4 288 €.

ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2016	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecart de réévaluation	2 558 735				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	11 653 174			1 443 555	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice	3 888 554	3 695 252	-2 445 000	-1 443 555	
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 161 955	3 695 252	-2 445 000	0	

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	30 321 835				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	29 573 665				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 31/12/2017
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecart de réévaluation					2 558 735
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					223 451
Réserves extraordinaires					13 096 729
Réserves ordinaires					3 695 252
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
TOTAL CAPITAUX PROPRES					20 412 207

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	2 033 522	10 759			32 344 599
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	2 033 522	10 759			31 596 429

Le capital social est composé de 97 800 actions au nominal de 7,65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2016 31-déc	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE UTILISEES	NON UTILISEES	2017 31-déc
Provisions pour grosses réparations	4 907 960	796 700	577 000		5 127 660
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	4 787 190	9 956	63 428	753 363	3 980 354
Provisions pour litiges					
Provisions pour prime long service	298 426	33 391	13 841		317 976
Provisions pour autres charges	66 667				66 667
S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 060 243	840 046	654 269	753 363	9 492 657
Provisions pour dépréciation des stocks	205 873	25 249	4 288		226 834
Provisions pour dépréciation des créances					
CUMUL DES PROVISIONS	10 266 116	865 295	658 557	753 363	9 719 491

1. Les primes «long service» octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux de rotation du personnel négligeable.
- Taux de charges sociales de 48 %.
- Taux d'évolution de 1.50%.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base des plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 63 428 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

3. Une reprise de provisions pour renouvellement exceptionnelle a été comptabilisée à hauteur de 753 363 € pour les provisions devenues sans objet.

4. Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 31/12/2017	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 593 137	1 593 137		
Dettes fiscales et Sociales	936 610	936 610		
Dettes diverses	24 939	24 939		
TOTAL	2 554 686	2 554 686		

CREANCES ET DETTES SOCIETES LIEES

	Créances 1 an au plus	Dettes 1 an au plus
Créances clients	1 070 631	
Dettes fournisseurs		29 618

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	406 065	27 913
Personnel	446 045	
Organismes sociaux	406 411	
Impôts et Taxes	44 253	335 200
TOTAL	1 302 774	363 113

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 a été évalué à 74 344 €. Conformément à la recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables - note d'information du 28 février 2013), cette valeur a été inscrite en exploitation en minoration des charges de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du Code Général des Impôts, nous vous informons que le crédit d'impôt compétitivité et emploi a contribué à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et a permis de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement.

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 375 624 €.

DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Solde de trésorerie	898 082
Compte à terme	5 000 000
Compte rémunéré	8 850 000
	14 748 082

DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Autres produits exceptionnels	176 040
• Produits cessions d'actifs	22 014
• Reprise amortissements	26 903
• Reprise provisions renouvellement	753 363
	978 320

DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations renouvelées	2 045
	2 045

REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat courant	4 515 487	1 477 142	3 038 345
Résultat exceptionnel	976 274	319 367	656 907
Total	5 491 761	1 796 509	3 695 252

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 222-8 du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations HT suivantes :

▪ Exercice 2017	56 600 €
▪ Exercice 2016	51 034 €

Les rémunérations HT suivantes, au titre des conseils et autres prestations liées à la mission de certification, ont également été perçues par le cabinet ERNST & YOUNG :

▪ Exercice 2017	4 290 €
▪ Exercice 2016	4 822 €

ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés à la clôture s'élèvent à 679 038 € (contre 697 415 € au 31 décembre 2016).

Les hypothèses retenues (le taux d'actualisation était de 1.30 % en 2016 et a été porté à 1,50 % pour 2017) :

▪ Base d'évaluation	Décembre 2017
▪ Méthode	interne
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Taux net d'actualisation	1.50 %
▪ Taux inflation	1.50 %
▪ Taux de charges sociales	48.00 %

ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours de l'exercice 2017, la société a pris en charge 22 987 € de cotisations au profit de 90 bénéficiaires.

A la clôture des comptes, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 559 431 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

▪ Base d'évaluation	décembre 2017
▪ Contrat	cotisation MIP base jusqu'en 2006
▪ Contrat	cotisation MIP Total à partir de janvier 2007
▪ Contrat	cotisation MIP DPA à partir de janvier 2014
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Durée de vie moyenne	87 ans

EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT LA PERIODE

▪ Cadres	8
▪ Agents de maîtrise et assimilés	32
▪ Employés et ouvriers	2

	42
▪ Mandataire social mis à disposition de l'entreprise	1

DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Impôts dus à 33.33 %
<u>Allègement</u>		
• Provisions pour congés payés	132 663	44 221
• Intéressement des salariés aux bénéfices	234 215	78 072
• Forfait social	46 843	15 221

ENGAGEMENT

Engagements donnés non comptabilisés

Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 200 000 €, afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

Engagements donnés comptabilisés

Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

Les provisions pour renouvellement seront reprises chaque année, d'ici la fin de la concession, en fonction de l'avancée des travaux et des analyses portant sur les biens concernés.

Engagements reçus

La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

▪ Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	4 882 536 €
De un à cinq ans	9 929 784 €
Plus de cinq ans	<u>1 514 436 €</u>
	16 326 756 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net	3 695 252	3 888 555
+Amortissement et provisions	2 331 943	1 907 415
- Plus-values de cessions des immobilisations	-2 045	-119 702
- Variation des charges à répartir		
Marge brute d'autofinancement	6 029 240	5 915 672
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	28 791	-73 146
Créances clients	-628 701	254 238
Autres créances	-381 259	67 665
CCA	-322 584	321 002
Dettes fournisseurs	491 032	-244 906
Dettes fiscales et sociales	-152 710	31 163
Autres dettes	3 401	1 864
PCA		
Total	-962 029	357 879
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 067 211	6 273 551
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	1 481 752	1 083 521
- Immobilisations en cours	84 768	56 387
- Immobilisations financières	27 131	8 693
Total acquisitions	1 593 651	1 148 601
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		
- Immobilisations financières	21 768	19 700
Total cessions	21 768	19 700
Variation des dettes sur immobilisations	72 507	37 976
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 499 376	-1 090 925
<u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires	-2 445 000	-1 956 000
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-375 000	-375 000
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 820 000	-2 331 000
Disponibilités	14 000 336	11 148 945
Découverts bancaires	89	323
Trésorerie d'ouverture	14 000 247	11 148 622
Disponibilités	14 748 082	14 000 336
Découverts bancaires		89
Trésorerie de clôture	14 748 082	14 000 247
Variation de trésorerie	747 834	2 851 625

**ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion, figurant en page trois à vingt-cinq, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bassens
Le 10 avril 2018

Patrick BRZOKEWICZ
Président Directeur Général

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Provisions pour risques et charges d'exploitation en lien avec le contrat de concession

Point clé de l'audit	Notre réponse
----------------------	---------------

Dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu entre le Grand Port Maritime de Bordeaux (le concédant) et la société Les Docks des Pétroles d'Ambés (le concessionnaire), le concessionnaire se doit de remettre au concédant gratuitement en fin de concession, soit en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé. Dans ce contexte, le concessionnaire est tenu d'assurer les travaux de renouvellement et de gros entretiens des immobilisations servant à l'exploitation des sites de Bayon et Bassens.

Conformément à l'information présentée dans la note « 6) Provision pour risques et charges » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour renouvellement portant sur des immobilisations du domaine concédé, s'élevant à M€ 3,98 au 31 décembre 2017, et des provisions pour grosses réparations relatives aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures (inspection décennale), s'élevant à M€ 5,13 au 31 décembre 2017.

Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe, la société a établi un plan de renouvellement de ces biens et constate des provisions pour renouvellement des immobilisations sur la base de la différence entre les coûts estimés de renouvellement des biens et leurs valeurs d'achat d'origine.

Ces provisions sont mises à jour à chaque clôture à partir notamment des analyses techniques et des travaux effectués. Les provisions pour renouvellement devenues sans objet sont reprises en résultat exceptionnel.

Comme indiqué dans la note 6 de l'annexe, les provisions pour grosses réparations sont estimées à partir de l'analyse des coûts encourus.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du fait que ces provisions pour risques et charges d'exploitation sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la société.

Concernant les provisions pour renouvellement des immobilisations, nous avons examiné les travaux réalisés par la société pour déterminer le caractère renouvelable ou non renouvelable des immobilisations concernées. Nous avons également analysé les provisions devenues sans objet et comparé les montants avec les informations issues des analyses techniques effectuées par la société. Nous avons par ailleurs rapproché le montant des provisions constituées avec les plans de renouvellement préparés par la société.

Concernant les provisions pour grosses réparations, nous avons également examiné les principales estimations retenues par la direction en vue d'établir les charges prévisionnelles liées aux travaux de grosses réparations à venir, à partir des informations disponibles, parmi lesquelles les réalisations passées.

Enfin, dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la conformité des méthodes comptables utilisées pour évaluer ces provisions précisées ci-dessus ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.2 et 6 de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès par votre assemblée générale du 2 juin 2017.

Au 31 décembre 2017, nous étions dans la première année de notre mission sans interruption.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2011 à 2016 et le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes avant 1994 et jusqu'à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 24 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Caton

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTÉS

A l'Assemblée Générale de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 24 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Jean-Pierre Caton

ATTESTATION DE PRESENCE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société des Docks des Pétroles d'Ambès, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration, d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code..

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion□ ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 9 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

³ **Informations sociales** : L'effectif total inscrit et sa répartition par tranche d'âge, les embauches et les licenciements, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, le taux de fréquence des accidents du travail et le taux de gravité d'accidents du travail, ainsi que les maladies professionnelles.

Informations environnementales et sociétales : Le tonnage et la part valorisée des déchets, la consommation d'électricité, les investissements et gros entretiens réalisés pour la sécurité.

PROJET DES RESOLUTIONS

En matière Ordinaire

Première Résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que les comptes annuels - bilan, compte de résultat et annexe - de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures, traduites par les dits comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution : L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion durant l'exercice 2017.

Troisième Résolution : L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2017 :

	Année 2017	Solde du compte avant affectation	Nouveau solde après affectation
Origine			
Bénéfice de l'exercice	3 695 251.97 €		
Affectation			
Distribution de dividende	2 934 000.00 €		
Affectation en réserves	761 251.97 €	13 320 179.24 €	14 081 431.21 €

Après affectation du résultat 2017, les réserves de la société s'élèveront à 14 081 431.21 €, hors réserve légale.

Sur proposition du Conseil d'Administration, il sera réparti à chacune des 97 800 actions composant le capital social un dividende net de 30.00 €. L'intégralité du dividende ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Ce dividende sera mis en paiement le 22 juin 2018 aux guichets de la BNP PARIBAS contre le coupon n° 48, détaché le 20 juin 2018.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été indiqué qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes nets distribués ont été de :

	2014	2015	2016
Montant global des dividendes distribués	1 467 000.00 €	1 956 000.00 €	2 445 000.00 €
Dividende payé par action	15.00 €	20.00 €	25.00 €
Dividendes distribués éligibles, pour les personnes physiques, à l'abattement de (Article 158-3-2 du CGI)	40 %	40 %	40 %
Dividendes distribués non éligibles à Abattement pour les personnes morales (Article 158-3-2 du CGI).			

Quatrième Résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du code du commerce, approuve ce rapport.

Cinquième Résolution: L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur, décidée à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de Monsieur Patrick BRZOKEWICZ en remplacement de Monsieur Patrick MOATTI démissionnaire. Son mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Sixième Résolution: L'Assemblée Générale renouvelle pour quatre (4) ans le mandat d'administrateur de la société ENTREPOTS PETROLIERS REGIONAUX (EPR). Ce mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Septième Résolution: L'Assemblée Générale renouvelle pour quatre (4) ans le mandat d'administrateur de la société TOTAL MARKETING FRANCE. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

En matière Extraordinaire

Huitième Résolution : Augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail :

1/ Autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,

2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,

4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation,

5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

6/ confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Neuvième Résolution: L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extrait du procès-verbal de cette Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité.

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

ETAT RECAPITULATIF DES PUBLICATIONS LEGALES 2017

	BALO	ACTUSNEWS
	Bulletin des annonces légales obligatoires	Diffuseur Professionnel d'information Réglementées
INFORMATIONS FINANCIERES		
EXERCICE 2016		
Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2016		28/02/2017
Comptes provisoires 2016		25/04/2017
Communiqué de mise à disposition des comptes provisoires		25/04/2017
Certification des comptes 2016	16/06/2017	
EXERCICE 2017		
Chiffre d'affaires 1er trimestre 2017		28/04/2017
Comptes semestriels 2017		25/09/2017
Communiqué de mise à disposition des comptes provisoires		25/09/2017
Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2017		14/11/2017
ASSEMBLEE GENERALE du 02/06/2017		
Convocation Assemblée Générale	24/04/2017	
Droits de vote à l'Assemblée Générale	30/06/2017	
INFORMATIONS DIVERSES		
Contenu dans le document de référence		
- Honoraires Commissaires aux Comptes		25/04/2017
- Rapport du Président sur la gouvernance et le contrôle interne		25/04/2017